



BAREME DE NOS HONORAIRES

TRANSACTION - honoraires sur le prix de vente

Au-delà de 600.000 €: 4% TTC maximum
 Entre 450.001 € et 600.000 €: 4,5% TTC maximum
 Entre 300.001 € et 450.000 €: 5% TTC maximum
 Entre 150.001 € et 300.000 €: 5,5% TTC maximum
 Jusqu'à 150.000 €: 7% TTC maximum

LOCATION (mis à jour de la loi ALUR)

A la charge du bailleur

- Pour l'entremise, la négociation, la visite du locataire, la constitution du dossier, la rédaction du bail :

Un forfait de 12€/m² TTC

- Pour l'établissement de l'état des lieux :

Un forfait de 3€/m² TTC

Déductible de vos impôts

A la charge du locataire

- Pour la visite des lieux, la constitution du dossier, la rédaction du bail :
 Un forfait de 12€/m² TTC
- Pour l'établissement de l'état des lieux :
 Un forfait de 3€/m² TTC

Honoraires sur les locations professionnelles

30% HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur comprenant la rédaction du contrat de location commercial et l'état des lieux.





BAREME DE NOS HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

Forfait **6** % **TTC** sur les sommes encaissées vide ou meublé Forfait **8** % **TTC** sur les sommes encaissées locaux commerciaux Forfait **8** % **TTC** sur les sommes encaissées parking et box

Prestations non incluses dans le forfait de gestion courante :

Envoi de LRAR et mise en demeure Frais réels

Chèques et effets impayés, rejet de prélèvement 20 € TTC par incident

Représentation du propriétaire aux RDV et procédures A la vacation

(AG, AGE, expertises, procédures d'assurance,

procédures d'huissier, audiences...)

Frais d'huissier, d'avocat et d'expert

Suivi des dossiers contentieux

Ouverture du dossier contentieux et remise à l'huissier

Transmission du dossier à l'avocat

Frais réels

A la vacation

75 € TTC

90 € TTC

Travaux : étude des devis, suivi du chantier 5% TTC de la facture TTC

Le tarif des vacations horaires rémunérant certaines de ces prestations est le suivant :

Heures ouvrables Heures non ouvrables

Syndic :85 € TTC110 € TTCCollaborateur(s) :85 € TTC110 € TTCSecrétariat ou assistant :70 € TTC90 € TTC

Les heures ouvrables s'entendent de

du lundi au jeudi : 9h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
vendredi : 9h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00
Les heures non ouvrables sont facturées à 100% au-delà

SYNDIC

Nous consulter